



CAUE27



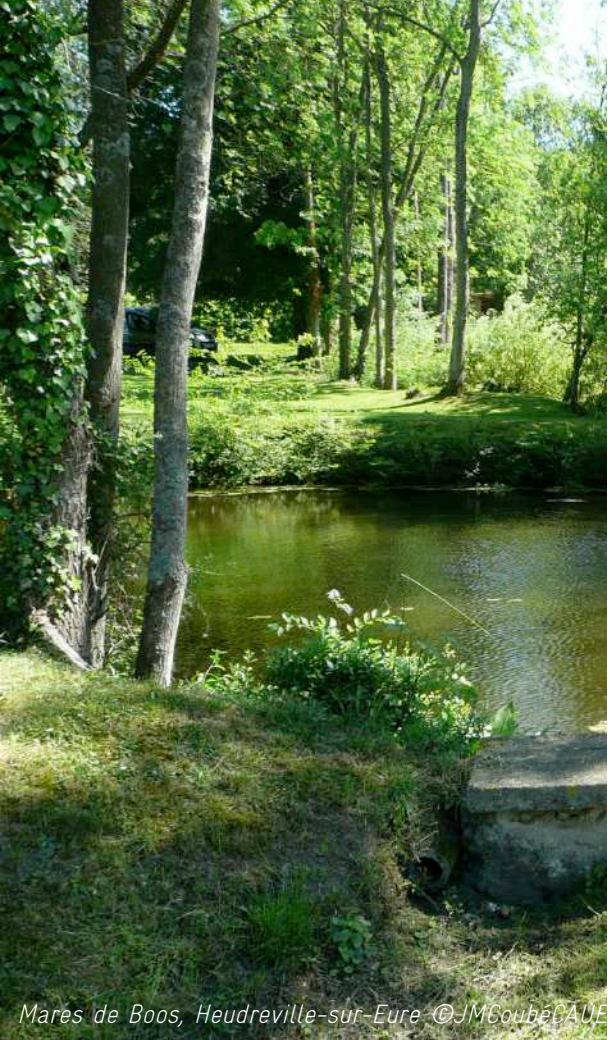
Conseil  
d' Architecture,  
d' Urbanisme et  
d' Environnement  
de l' Eure

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

# LES BONNES PRATIQUES DE GESTION ET DE RESTAURATION DES MARES

Heuqueville – vendredi 28 mars 2025

## SOMMAIRE



### Préambule

- principes généraux
- des référentiels à disposition de tous

### Les bonnes pratiques

- curer lorsque nécessaire
- privilégier les berges en pentes douces
- préserver la qualité de l'eau de la mare
- limiter les berges verticales
- éviter les enrochements
- dépasser l'esprit « Parcs et Jardins »
- maintenir un épais cordon rivulaire non-tondu
- favoriser les plantes locales
- limiter pelouse et mobilier de confort
- ménager des zones de refuge
- empêcher l'introduction d'espèces invasives

# PRÉAMBULE



LA MARE  
UN OUTIL TERRITORIAL POLYVALANT,  
SIMPLE, PEU COUTEUX ET TRÈS APPRÉCIÉ

# CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Préambule

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX D'INTERVENTION :

##### - Aménager ou gérer ?

La mare est un écosystème aux éléments interdépendants. L'action d'aménager n'est qu'un acte un peu appuyé d'un processus de gestion qui s'inscrit dans la durée ...

##### - Relier la mare à son environnement

Utiliser les singularités du site, relier la mare aux structures paysagères proches (haies, bois ...), identifier et mobiliser les chemins d'eau (fossés, autres mares ...), valoriser la flore humide spontanée, protéger une faune à faible capacité de déplacement ...

##### - Conserver de la diversité en toute chose

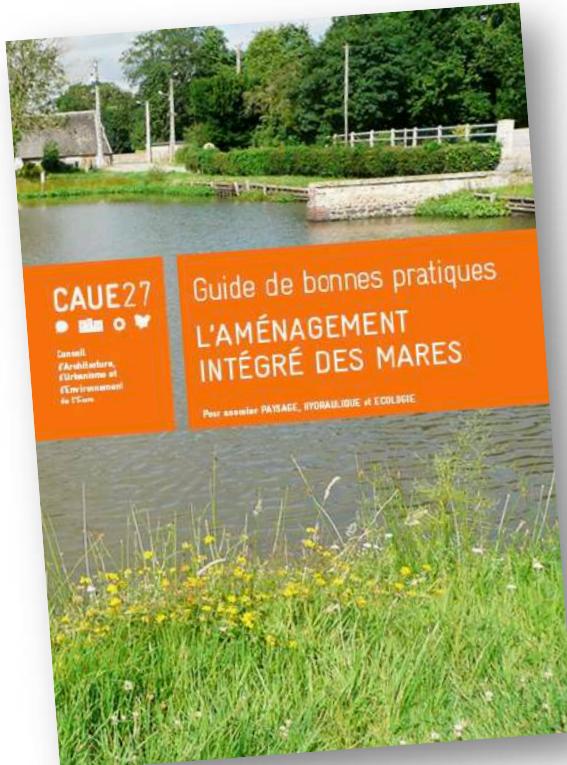
Des profondeurs et des profils de berge variés, une mosaïque végétale, une accessibilité publique limitée, des techniques de gestion variées pour un accompagnement plutôt qu'une maîtrise des dynamiques de développement saisonnières ...

*Mare du Pressoir,  
Potager conservatoire de Beaumesnil*



CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Préambule

DES REFÉRENCIELS A DISPOSITION DE TOUS



LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES  
*pour l'aménagement intégré des mares*

- le guide explicite l'intérêt d'une démarche transversale et liste les pratiques concrètes favorables simultanément aux objectifs hydrauliques, écologiques et paysagers
- réalisé par le CAUE27 en partenariat avec les acteurs du territoire : CD27, DDTM27, DREAL, Pnr BSN, Cen Normandie ...
- accessible en ligne  
<https://caue27.fr/conseil/la-mare-embleme-des-plateaux-de-leure/>
- également disponible sous format papier

# CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Préambule

### DES REFÉRENCIELS A DISPOSITION DE TOUS



#### SOIGNER LES BERGES DE NOS MARES

*Agir pour la biodiversité*

- Un quatre pages illustré réalisé par le CAUE27 qui sensibilise avec simplicité à la gestion différenciée des berges de nos mares
- une offre de formation, sur site, des élus et des agents des collectivités qui souhaitent arrêter de tondre systématiquement les berges des mares et aménager des refuges pour la faune locale
- disponible sous format papier

# LES BONNES PRATIQUES



*la Mare Hermier, commune d'Amfreville-sur-Iton*

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

### CURER LORSQUE NÉCESSAIRE

La faible profondeur des mares entraîne leur comblement régulier du fait de l'accumulation de matières organiques.

En fonction de la taille et de l'environnement de la mare, un curage partiel est nécessaire tous les 10, 20 ou 40 ans. Elle peut être l'occasion d'un reprofilage de berge, essentiel à la reconquête biologique future de la mare et à la correction d'éventuels défauts.

→ Curages et terrassements se font systématiquement en septembre/octobre (étiage), lorsque la mare est vide de la plupart de ses habitants.



CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

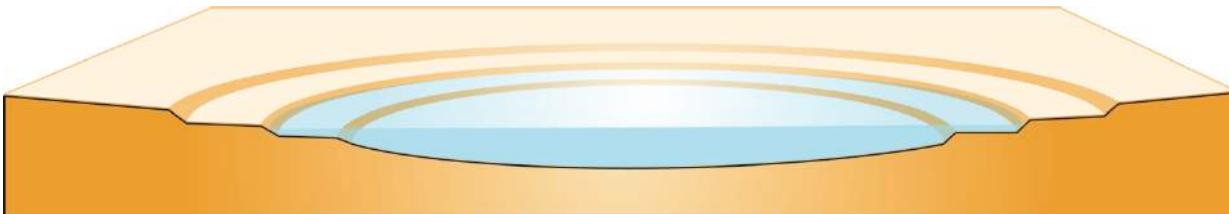
## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Les bonnes pratiques

#### PRIVILÉGIER DES BERGES EN PENTES DOUCES

Plus le contact terre/eau est important, meilleures sont les chances d'implantation d'une végétation marécageuse favorable aux amphibiens et aux libellules.

→ la sécurité pour le public en est renforcée



Commune de Quatremare

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

### PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA MARE

Le reprofilage des fossés d'améné d'eau en murette de décantation (et d'infiltration) permet de piéger les matières en suspension avant qu'elles n'arrivent dans la mare.

→ Le curage régulier de la murette permet de ralentir les rythmes de curage de la mare.



Grande mare du Tilleul-Othon - Goupi-Othon

Mare de Verdun, La Vacherie

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

LIMITER LES BERGES VERTICALES

Les berges en saule vivant tressé, en gabions ou en caissons de bois assurent la stabilité de l'ouvrage et leur porosité est favorable à la faune et à la flore locale.

→ ici, la sécurité du public peut demander des ajustements spécifiques (haie/barrière, risberne plantée ...)



## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Les bonnes pratiques

#### EVITER L'ENROCHEMENT

L'usage de l'enrochement relève surtout d'une question d'esthétique. Si les rochers ne sont pas maçonnes avec un liant de type ciment, ils ne possèdent qu'un faible rôle structurel de tenue des berges.

A terme, sous l'effet de la gravité, les rochers glisseront et s'accumuleront en pied de berge avec les terres qu'ils sont censés retenir.

→ attention, les pierres peuvent générer un risque de glissade ou de chute dans les interstices entre les rochers.



Mare de l'Eglise à Chéronvilliers

## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Les bonnes pratiques

#### DEPASSER L'ESPRIT « PARCS ET JARDINS »

L'intérêt paysager des mares leur donne une nouvelle vocation de jardin public de quartier.

Dans cette optique, les pratiques de promenade ou de pêche incitent à des berges larges, plates, tondues régulièrement. Les végétaux spontanés sont remplacés par des espèces horticoles de parc et jardin.

- l'artifice fonctionne : la mare n'accueille plus qu'une vie sauvage pauvre, en qualité comme en quantité.
- Comment concilier ces deux fonctions ?



CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

**MAINTENIR UN ÉPAIS CORDON RIVULAIRE NON TONDU**

Afin de maintenir des zones de nourriture et d'abri aux habitants de la mare, il est conseillé de maintenir une berge non tondue de 1 à 2 mètres de large partout où cela est possible. Les végétaux semi-aquatiques pourront s'y développer et constitueront une barrière naturelle limitant l'accès direct à l'eau libre et les risques de chute.

→ une intervention en fin d'automne veillera à rabattre les végétaux et à arracher les éventuelles pousses arbustives



# GESTION ET RESTAURATION DES MARES

## Les bonnes pratiques



## CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure GESTION ET RESTAURATION DES MARES Les bonnes pratiques

### FAVORISER LES PLANTES LOCALES

Il convient d'éviter la plantation de végétaux horticoles. Un aménagement de berge optimal s'attachera à valoriser la banque de graines présente dans le sol, ou alors, à planter le cordon rivulaire de végétaux prélevés - avec modération - sur une autre mare (iris de marais, joncs, branches de saules ...).

→ L'expression du végétal local pourra mettre un certain temps à s'implanter mais il garantit un milieu plus favorable à la biodiversité locale.



Floraison d'eupatoire chanvrine, de salicaire et de tanaisie  
à la mare du Froc du Hamel,  
à Bosroumois

Mare Piétre, Claville

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

### LIMITER PELOUSES & MOBILIER DE CONFORT

Il est légitime que les mares disposent de mobilier d'accueil type banc, table pique-nique – éventuellement corbeille – pour le promeneur. Il convient cependant de limiter son importance et de le regrouper aux emplacements stratégiques (au soleil avec vue sur l'eau).

→ Des placettes et des sentiers tondus ras dans l'herbe haute permettent de limiter l'accès à certains endroits tout en maintenant une liberté de promenade autour de la mare.



Mare « urbaine » à Saint-Sébastien-de-Morse

CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure  
GESTION ET RESTAURATION DES MARES  
Les bonnes pratiques

### MÉNAGER DES ZONES REFUGES

Pour une cohabitation entre visiteurs et faune locale, il convient de créer des espaces « moins accessibles » : des branches au dessus de l'eau, des pieds de haie non tondus, des bosquets où s'accumulent une épaisse couche de litière organique.

→ Des tas de branches en sous-bois, un tas de pierres et de terre peuvent constituer des abris supplémentaires pour la faune, à la manière d'hôtels à insectes géants .



Mare Breuguin à Bois-Jérôme-Saint-Ouen

# CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Les bonnes pratiques

#### EMPÊCHER L'INTRODUCTION D'ESPÈCES INVASIVES

Plantes ornementales exotiques, tortues et poissons d'élevage sont à l'origine de puissants déséquilibres biologiques ; en occultant les rayons du soleil, en se nourrissant des œufs d'amphibiens et des larves de libellules ...

→ Lâcher de truites et amphibiens sont incompatibles : l'idéal est de dédier une mare aux concours de pêche et de réservéer les autres à la biodiversité locale



> écrevisse de Louisiane <



> Poissons rouges <



## POUR EN SAVOIR PLUS

Après-midi d'échanges et de visites à l'attention des élus et des agents des collectivités euroises

### « LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS »

organisée par EURÊKA et le CAUE27 dans le cadre de la Campagne départementale des Villes et Villages Fleuris de l'Eure

Mercredi 25 juin 2025, de 14h 00 à 17 h 00

Mairie de Manneville-sur-Risle



# POUR EN SAVOIR PLUS

Conférence illustrée

« PETITE HISTOIRE DES MARES »

organisée par le Conseil de Développement  
Environnemental de la ville des Andelys

Vendredi 23 mai 2025, de 19 h 00 à 20 h 30

Mairie des Andelys

# CD27 – Agence de la ruralité de l'Eure

## GESTION ET RESTAURATION DES MARES

### Les bonnes pratiques

#### SERVIR DE POINT D'EAU INCENDIE

Toutes les mares ne sont pas utilisables en matière de défense incendie.  
Le règlement départemental de défense incendie précise :

- leur capacité doit être suffisante et adaptée aux biens à protéger, (30 m<sup>3</sup> ? 60 m<sup>3</sup> ?) indépendamment de l'évolution saisonnière du niveau d'eau\* avec 1 m de profondeur a minima,
- leurs abords doivent permettre le stationnement du véhicule de DECI et l'accès sécurisé au lieu de prélèvement,
- la distance entre le point de prélèvement d'eau dans la mare et le véhicule de DECI doit être libre de végétation, inférieure à 8 m si le véhicule est stationné perpendiculairement à la mare, à 5 m si le véhicule est parallèle à la mare.

\* Une visite en période d'étiage (septembre - octobre) afin de vérifier la capacité hydraulique disponible est nécessaire pour valider l'inscription de la mare dans la DECI communale. Cependant, en période de hautes eaux (± hiver & printemps), une mare connue des pompiers mais non inscrite comme PEI peut être utilisée en cas de besoin.



Mare utilisée en réserve incendie,  
Marbois, hameau du Failly